



République Française

COMMUNE D'OFFENDORF

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'OFFENDORF

- Vu les articles du Code général des collectivités territoriales,
Vu les dispositions du Code de la route,
Vu la demande présentée par Monsieur NIPPERT Claude de la société SOGECA, située 4 Rue du Ried 67850 HERRLISHEIM, en date du 8 mars 2024, en prolongation de l'arrêté n°16/2024 du 11 mars 2024

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale d'assurer le bon ordre, de prescrire toutes les mesures dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité du passage sur les voies publiques à l'intérieur de l'agglomération,

ARRETE

- Article 1 :** En raison de travaux de raccordement au réseau électrique sur le trottoir, pour le compte de SER, au 12 Route de Gamsheim du 15 avril 2024 au 26 avril 2024 inclus.
- Article 2 :** Le stationnement sera interdit dans l'emprise du chantier.
La circulation piétonne se fera sur le trottoir opposé, avec un panneau « Piétons prenez le trottoir d'en face ».
La chaussée sera ponctuellement rétrécie avec maintien de la circulation.
- Article 3 :** La signalisation réglementaire sera mise en place par la société SOGECA.
- Article 4 :** Ampliation du présent arrêté à :
- M. le Commandant de la brigade de gendarmerie de Drusenheim
 - Chef de l'Unité Territoriale de Gamsheim
 - SDIS
 - Monsieur NIPPERT Claude de SOGECA
 - Registre des arrêtés

Fait à Offendorf, le 9 avril 2024

Denis HOMMEL
Maire

